



Intervention CGT au CT MEN du 11/07/2013

CHSCT

Rapport annuel, Année 2012

Orientations stratégiques, Année scolaire 2013-2014

Nous constatons de nouveau que ce bilan annuel porte principalement sur l'hygiène et la sécurité et très peu sur les conditions de travail et pas du tout sur l'organisation du travail (exemple avec la réforme des filières STI).

Le MEN ferait-il exception à la règle en ayant des organisations du travail non pathogènes ? Par exemple, ce bilan montre les accidents du travail dont une grande partie a lieu sur le lieu de travail (68 %), à quoi cela est-il dû ? A des locaux vétustes, non adaptés, à une organisation du travail faisant passer par tel endroit à des horaires non adéquats ? Beaucoup de questions sans réponse à la lecture de ce bilan.

Il faut dire qu'avec des CHSCT couvrant en moyenne 6 600 agents (sources officielles, cartographie des CHSCT donnée par le ministère de la Fonction Publique), il est impossible d'avoir des instances analysant le travail réel (dont vous estimez pourtant que c'est nécessaire, page 6 des orientations stratégiques) et ayant, elles-mêmes, des conditions de travail décentes. Nous réitérons, ici, notre demande d'ouvrir des négociations sur la cartographie mais aussi sur le nombre de représentants des personnels dans ces instances. En effet, vous écrivez vous-même, page 3 petit b) des orientations stratégiques que *"le CHSCT est placé auprès du CT, et la réglementation prévoit un véritable dialogue entre les deux instances, dans le respect de leurs attributions ; cette bonne articulation est essentielle pour que le CHSCT prenne sa place et développe la plénitude de son champ de compétences ; nombre de sujets ont vocation à être traités à la fois par le CT et par le CHSCT..."*. Vous conviendrez que cet exercice est difficile pour les organisations syndicales disposant d'un siège au CT et pas en CHSCT.

Pourquoi ne pas prévoir plus de représentants des personnels en CHSCT, le décret 82-453 prévoyant que ce nombre peut aller jusqu'à 9 ?

De plus, vous évoquez (p. 4 f) orientations stratégiques), les moyens alloués aux CHSCT à partir des préconisations du ministère de la Fonction Publique. Au regard de l'état des négociations à ce sujet avec une insuffisance des moyens proposés tant pour le fonctionnement des CHSCT que pour la formation des mandatés, ce point semble mal engagé.

L'autre point qui nous interpelle est la fiabilité des données. Trop peu d'académies, de départements mais surtout d'établissements font remonter les informations qui permettraient d'avoir un travail plus efficace en CHSCT.

Nous constatons également une augmentation de 17 % des maladies professionnelles reconnues liées à l'amiante ! Quels chiffres avons-nous sur la présence de dossier technique amiante dans les établissements ? Même s'il incombe au propriétaire de la réaliser, il serait normal que les utilisateurs des bâtiments en aient connaissance.

Il est écrit également que : *"Afin d'enrayer en partie le phénomène de sous-déclaration que semble révéler le nombre peu élevé de maladies professionnelles, le ministère élabore un guide-type d'information destiné aux personnels portant sur les maladies professionnelles"*.

Ce point devrait faire l'objet de formation auprès de tous les personnels, y compris les chefs d'établissement, un guide type ne saurait suffire.

Nous ne reviendrons pas ici sur le nombre indigent de médecins de prévention car vous êtes conscient du problème (5 académies n'avaient pas de médecin de prévention en 2012 ; leur situation va-t-elle évoluer rentrée 2013 ou dans un proche avenir ?). Juste une réflexion, que se passerait-il si toutes les organisations syndicales demandaient à leur syndiqués de demander une visite comme ils en ont le droit ? Nous réitérons notre demande de recrutement de médecins de prévention, c'est une obligation de résultat que vous avez en ce qui concerne la tenue en bonne santé de vos travailleurs et nous ne serons pas complices de vos manques.

Manques soulignés encore par le peu de documents uniques. Nous voyons bien que ce bilan tente de positiver les chiffres, mais celui-ci est obligatoire depuis 2001, TOUS les établissements et les écoles devraient en être dotés !! Comment les académies et les départements peuvent ils élaborer des plans de prévention sans se baser sur des documents uniques ? Nous sommes bien loin de l'analyse du travail réel !

Nous sommes effarés de voir page 10, qu'en 2012 les académies et les départements commencent à inscrire les RPS dans le document unique alors qu'il s'agit d'un risque professionnel qui DOIT être inscrit dans ce document. Les indicateurs semblent également être en nombre limité alors qu'il faudrait au minimum reprendre les indicateurs de l'INRS.

Le chemin est certes long, mais l'Education nationale va lentement ! La santé des travailleurs ne saurait attendre la survenue d'actes irrémédiables, pour enfin être prise en compte !